

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 147/6L rendant exécutoires les délibérations n° 136/6° L à 147/6° L du 4 décembre 1964 de la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale en matière domaniale..

n° 147/6L

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

4 décembre 1964

Numéro JO

n° 12 du 01/01/1965

Date du numéro

1 janvier 1965

TEXTE INTÉGRAL

rendue exécutoire par arrêté n°1686 du 5 décembre 1964, la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale a accordé à M. Mohamed Djama Elabé la concession provisoire d'une parcelle de terrain d'une superficie de deux mille cent vingt mètres carrés environ, sise à Arta (titre foncier n° 360), au prix de cinq francs le mètre carré.